

**FRENCH
TOUCH**
ACADEMY

**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

TENNIS

ETUDES

2026/2027

INSCRIPTION

INSCRIPTION GÉNÉRALE

- Informations générales, scolaires, sportives
- Lettre de recommandation
- Informations médicales
- Vidéo tennis

INSCRIPTION SCOLAIRE

(POUR LES NOUVEAUX ÉTUDIANTS S'INSCRIVANT À L'ÉCOLE FRANÇAISE)

- Lettre de recommandation
- Copie du dossier scolaire (relevés de notes des 3 dernières années)
- Exeat (Bon de sortie de l'école)

VISITE & EVALUATION

Il est obligatoire pour les élèves et leur famille de procéder à minima à une visite de l'académie afin de se familiariser avec la structure sportive et scolaire.

Dates (tests) : **LE 18 AVRIL et le 23 MAI 2026** ou semaine **STAGE TEST**

Pour les inscriptions aux tests, merci de procéder via le lien suivant :
JOURNEES DE SELECTION TENNIS ETUDES 2026

DEPOT DE CANDIDATURE

Tous les candidats doivent renvoyer le dossier d'inscription et les conditions générales signées.

CALENDRIER

L'académie démarre le dimanche **6 septembre 2026** et se termine le **19 juin 2027**

- Lundi 7 et mardi 8 septembre 2026 : bivouac, 2 jours de stage d'intégration.
- Vendredi 19 Juin 2027 : Fin des cours
- Vacances de la Toussaint : Samedi 17 au Dimanche 25 Octobre 2026
- Vacances de fin d'année : du 19 décembre 2026 au 3 janvier 2027
- Vacances de février : du 13 au 21 février 2027
- Vacances de pâques : du 10 au 18 avril 2027
- Si vous avez des questions merci de contacter le bureau des admissions au 06 98 27 97 77

INFORMATION GENERALE

PHOTO

INFORMATIONS ELEVE

Nom :

Prénom :

Sexe : ☐ M ☐ F

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Ville

Code postal :

Pays :

Téléphone portable :

E-mail :

INFORMATIONS PARENTS

Nom :

Adresse :

.....

Pays :;

Code postal:

Numéro contact en cas d'urgence :

E mail :



INFORMATIONS SPORTIVES

INFORMATIONS DE L'ELEVE

☐ Droitier ☐ Gaucher

Nombre d'années de pratique:

Fréquence d'entraînement tennis/semaine:

Fréquence d'entraînement physique/semaine:

Type de jeu développé :

Classement Français :

Classement international (UTR, ITF, ATP, WTA) :

Meilleurs résultats en compétition :

.....

Objectifs à long terme :

.....

.....

Nom du coach :

E-mail :

Téléphone :

INFORMATIONS SCOLAIRES

Classe : Moyenne générale :

Niveau d'anglais : ☐ Médiocre ☐ Moyen ☐ Bon ☐ Très bon



FICHE MEDICALE

- Avez-vous une condition médicale particulière ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

.....

- Prenez-vous des médicaments, vitamines, compléments alimentaires ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

- Avez-vous des allergies (médicamenteuses ou autres) ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

- Portez-vous des lunettes de vue ? ☐ Oui ☐ Non

- Portez-vous un appareil dentaire ? ☐ Oui ☐ Non

- Avez-vous un problème d'ordre psychologique/psychiatrique ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

- Avez-vous des difficultés d'apprentissage ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

- Y a-t-il des raisons pour lesquelles vous ne pourriez pas suivre un entraînement tennistique ou physique intensif ? ☐ Yes ☐ No

Si oui, précisez :

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (pour être efficace cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans).....

- Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'Académie (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

.....

.....

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant:

.....

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Nom et adresse des parents ou du responsable légal :

.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

N° et adresse de l'assurance :

.....

En cas d'accident, l'Académie s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

N° de téléphone du domicile ou portable :

N° du travail du père :

N° du travail de la mère :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

Ce document certifie que Mr/Mme :

Parents de l'élève:

autorisent l'Académie à accomplir en leurs noms, les actes nécessaires en cas d'hospitalisation entraînant l'obligation d'intervention de toute nature (incluant l'opération chirurgicale).

Date: / /

Signature du Parent/Tuteur



CHOIX DU PROGRAMME

- ☐ Tennis Etudes sans hébergement :..... 24 400 €
- ☐ Tennis Etudes avec hébergement..... 35 900 €
(Hébergement pension complète 3 repas/jour + encadrement)
- ☐ Prepa College USA (Suivi BTS) sans hébergement :..... 18 000 €
- ☐ Prepa College USA (Suivi BTS) avec hébergement..... 29 000 €
(Hébergement pension complète 3 repas/jour + encadrement)

MODE DE REGLEMENT UNIQUE

- Acompte : 5000 € à l'inscription
- Paiement au 15 septembre : 1/2 solde
- Paiement au 15 Janvier : 1/2 solde
- Un montant de 500€ sera demandé en gage de caution pour les étudiants résidants à l'internat

☐ Par chèque à l'ordre de Tenniswise Par virement bancaire

☐ En espèces

☐ Par carte bancaire

☐ Mastercard ☐ Visa

Numéro de carte:

Date d'expiration : Cryptogramme :

Numéro de carte:

Adresse :
.....

Date: / /

Signature du propriétaire de la carte



CONDITIONS GENERALES

1• OBJET

L'Académie propose un centre d'entraînement destiné à des joueurs(ses) de 10 à 25 ans souhaitant suivre un programme d'entraînement intensif à base de Tennis et de Physique. Après avoir pris connaissance du programme de tennis, visité les installations sportives, le site de l'académie située au Cap D'Agde et pris connaissance des conditions de repas et d'hébergement, les parent(s) ou représentant(s) légal(aux) en accord avec l'élève/le joueur, ont décidé de confier celui-ci à l'Académie pour une période déterminée par le programme choisi dont les modalités particulières et le prix, sont fixés dans le dossier d'inscription de l'académie. Le dossier d'inscription à l'académie et les présentes Conditions Générales, incluant le règlement intérieur, forment ensemble le Contrat (ci-après, le «Contrat»).

2• REGLEMENT INTERIEUR / DISCIPLINE / COMPORTEMENT

L'élève ainsi que ses parents ou représentants légaux reçoivent le règlement intérieur avant ou lors de leur arrivée sur le site et déclarent avoir été informés et avoir obtenu toutes les explications qu'ils ont pu souhaiter, préalablement à la signature du Contrat, sur les règles impératives de sécurité, d'hygiène, de conduite et de comportement inhérentes à la vie en groupe hors du foyer habituel que l'académie entend faire respecter. L'élève déclare expressément y adhérer sans restriction ni réserve et s'engage à respecter le règlement intérieur pendant toute l'année scolaire. Notamment :

- Les élèves ne sont pas autorisés à recevoir, à titre privé, dans les locaux de l'académie, des personnes étrangères à l'académie (sauf autorisation expresse donnée par le responsable de l'académie).
- Les élèves doivent prévoir vêtements, maillot de bain (boxer de bain), serviettes et linge en quantité suffisante. Les draps de lit sont fournis par l'académie. Un service de laverie est disponible pour les élèves.
- L'utilisation de produits illicites(incluant l'alcool) est totalement interdite au sein de l'académie.
- Sauf autres dispositions écrites préalablement transmises par l'académie, chaque élève s'engage à porter le t-shirt de l'académie ou les chemisettes de match de l'académie en compétitions officielles.
- Chaque élève comprend qu'il représente l'académie à chaque instant, que ce soit sur le lieu du site ou en déplacement, et qu'il s'engage ainsi à représenter l'académie et ses valeurs.

3• PRIX / MODALITES DE PAIEMENT

Le prix figurant sur le dossier d'inscription est forfaitaire et individuel et comprend les prestations sportives (pratique du tennis, préparation physique, entretien sur le mental, bilan, suivi tournois), la scolarité, ainsi que l'internat en pension complète. Il ne comprend pas le transport des élèves à leur domicile, en période de vacances scolaires ainsi que le week-end pour ceux qui le désirent.

Au moment de l'inscription, un premier règlement d'acompte de 5000€ du montant total doit être effectué. Ce montant a pour objet de couvrir les frais administratifs d'inscription et les frais fixes de mise en œuvre du programme de l'année. Le règlement du solde du prix, interviendra par chèque, par virement bancaire ou par carte : soit en totalité par paiement unique avant le début du programme soit par semestre le 15 septembre, suivant le démarrage de l'école et le 15 Janvier, suivant la rentrée du deuxième trimestre.

4• CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le parent ou le représentant légal

En cas d'annulation de l'inscription de l'Élève par son parent ou représentant légal, que ce soit avant ou après le début du Programme, l'intégralité des sommes dues au titre de l'année académique restera exigible en totalité. Aucun remboursement, partiel ou total, ne sera accordé, quelles que soient les circonstances, y compris, sans s'y limiter, en cas de retrait pour des raisons personnelles, académiques, disciplinaires ou médicales.

Toute dérogation à ce principe ne pourra être accordée qu'à la seule discrétion de la Direction de l'Académie, qui se réserve le droit exclusif de décider d'autoriser ou non un remboursement et, le cas échéant, d'en fixer le montant. Cette décision sera définitive et sans possibilité de recours. Dans tous les cas, les frais administratifs demeurent intégralement dus et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Toute demande d'annulation devra être adressée à l'Académie par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre. Si la demande est fondée sur un motif médical, les justificatifs devront être transmis sous pli confidentiel à l'attention du Directeur de l'Académie. En signant le présent contrat, le parent ou représentant légal reconnaît et accepte expressément que l'ensemble des frais est dû en totalité et qu'aucun remboursement ne sera effectué, sauf décision exceptionnelle et écrite de la Direction de l'Académie.

Annulation par l'académie:

En cas d'annulation de l'inscription par l'académie, pour un motif sérieux et légitime dûment attesté, cette dernière pourra réclamer l'année due.

5• ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est composée:

- d'un « Head Coach » qui dirige et supervise l'ensemble des entraîneurs professionnels de tennis, des préparateurs physique et mental,
- d'une équipe pédagogique Tennis/Physique,
- d'une responsable scolaire accompagnée d'une équipe d'enseignants, ainsi que d'un responsable d'internat assistés par des encadrants d'éducation.
- De kinésithérapeutes et ostéopathes qui traitent et suivent les joueurs selon les besoins nommés par les coaches

6• HEBERGEMENT (en option)

Les académiciens sont hébergés en chambres doubles, triples, ou quadruples. Les chambres sont entretenues deux fois par semaine par une équipe de nettoyage. Les académiciens s'engagent à ne pas dégrader des chambres ainsi mises à leur disposition, à effectuer le ménage au minimum une fois par semaine, et à faire leur lit tous les matins. Aucun changement d'hébergement incluant un remboursement ne sera imaginable en cours d'année.

Les académiciens sont invités à ne pas déposer ou laisser sans surveillance leurs objets de valeur, l'académie n'étant en aucun cas responsable en cas de perte ou de vol. Les surveillants/animateurs assurent la surveillance et la sécurité des élèves.

Les téléphones portables doivent être remis aux surveillants de garde à l'extinction des feux à 22h. Les académiciens peuvent récupérer leurs portables après le petit déjeuner.

7• RESTAURATION

Les repas sont pris à la cafétéria du Centre International de Tennis. Il est demandé à tous les académiciens en internat d'y prendre leurs repas. L'offre de pension comprend 3 repas incluant le petit déjeuner, un déjeuner et un diner composés d'options pour l'entrée, le plat principal et le dessert. Seuls les glucides sont à volonté incluent dans le programme des jeunes sportifs.

8• ENTRAÎNEMENT SPORTIF

Chaque académicien bénéficiera d'un entraînement personnalisé et adapté à son niveau. Avant d'intégrer le programme le candidat sera soumis à un test afin d'apprécier son niveau de jeu pour qu'il puisse intégrer un groupe d'entraînement approprié à son niveau. Un suivi tournoi dans la région de l'Hérault est assuré tout au long de l'année scolaire par l'équipe de coaches.

9• SCOLARITE

Les élèves en section française suivent leur scolarité au sein de l'école de la French Touch Academy (école privée hors contrat). L'encadrement et l'organisation est assurée par une responsable scolaire. Le programme contient l'intégralité d'une année scolaire, il est conçu par des enseignants professionnels dans le respect des programmes officiels. Les plages horaires de travail scolaire auront lieu du lundi au vendredi et seront aménagés en parallèle de l'enseignement tennistique le matin exclusivement, à raison d'environ 18h de cours par semaine, auxquelles s'ajoutent 4 heures d'études le soir pour les internes.

10• ACTIVITES - SORTIES - TRANSPORT

Les activités non scolaires et non sportives à l'exception de la piscine (exemple d'activités proposées : jeux de société, sortie VTT, activités manuelles, etc.) sont encadrées par des animateurs/surveillants. Les académiciens mineurs et en internat ne doivent pas sortir de l'académie durant la semaine. Sauf accord préalable et écrit de leurs parents ou représentants légaux, les académiciens en internat ne peuvent quitter l'académie le Week-end à compter du vendredi soir / samedi matin que si leurs parents, représentants légaux ou toute autre personne dûment autorisée par eux viennent les chercher sur le site. Les académiciens doivent être en tout état de cause revenus le dimanche à 18h au plus tard. Le transport des académiciens vers leur domicile reste à la charge et sous la responsabilité exclusive de l'élève et de ses parents ou représentants légaux. L'académie est habilitée à ne pas autoriser la sortie de jeunes en accord avec les parents ou représentant légaux dans le cadre d'activités obligatoires.

11• SANCTION- EXCLUSION

L'académicien ainsi que ses parents ou représentants légaux s'engagent à respecter scrupuleusement le Contrat, incluant le règlement intérieur sous peine de sanction pouvant entraîner l'exclusion, après réunion du conseil de discipline de l'académie. Nonobstant la disposition qui précède, l'académie se réserve la faculté d'exclure sous réserve d'un préavis raisonnable au regard des faits, à titre temporaire ou définitif, tout académicien dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient notoirement contraires aux bonnes mœurs ou seraient de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens. Dans de tels cas, les parents ou représentants légaux seront tenus informés des manquements et problèmes constatés et, en cas d'exclusion définitive, invités à venir rechercher l'académicien dont ils ont la charge. Les académiciens, parents et représentants légaux bénéficieront du droit de présenter leurs explications que l'académie s'engage à entendre en toute bonne foi, avant toute décision définitive. A titre de clause pénale, en cas de dommage généré par le comportement sanctionné de l'élève, ce dernier sera redevable de la somme forfaitaire de 2000€. Cette somme pourra être ajoutée au montant annuel à régler par l'élève en cas d'exclusion. Conformément à l'article 1152 du code civil : « lorsque la convention porte que celui qui manquera de l'exécuter payera une certaine somme à titre de dommages-intérêts, il ne peut être alloué à l'autre partie une somme plus forte, ni moindre. Néanmoins, le juge peut, même d'office, modérer ou augmenter la peine qui avait été convenue, si elle est manifestement excessive ou dérisoire. Toute stipulation contraire sera réputée non écrite. »

12• ATTESTATION / CERTIFICAT MEDICAL

Il appartient aux parents ou aux représentants légaux d'informer l'académie de l'état physique de l'académicien lorsque celui-ci est susceptible d'avoir des conséquences sur sa pratique sportive. Les parents donnent mandat à l'académie pour accomplir les actes nécessaires en cas d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale. Les parents ou représentants légaux déclarent que la constitution physique de l'académicien dont ils ont la charge et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement le tennis de manière intensive.

Ses parents ou représentants légaux ont été invités à remplir un questionnaire de santé figurant avec le dossier d'inscription et assumeront, sans recours contre l'académie, les conséquences de toutes inexactitudes dans leurs réponses. A son arrivée sur le site l'académicien s'engage à remettre un certificat médical attestant de son aptitude à la pratique du sport ainsi que tout document permettant de vérifier qu'il est à jour dans son calendrier vaccinal.

13• RESPONSABILITE CIVILE / ASSURANCE

L'académie est assurée conformément à l'article L 321-1 du Code du Sport. Cette assurance a pour objet de garantir l'académie contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il encourt au titre des dommages corporels, matériels, immatériels causés à autrui du fait de l'exploitation d'un établissement sportif. La responsabilité de l'académie ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation manifeste des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations. L'académie ne peut en aucun cas être considéré responsable en cas de vol. Il est par ailleurs fortement déconseillé d'amener avec soi des objets de valeur au sein du site. L'académicien et ses parents ou représentants légaux doivent souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, couvrant l'académicien de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait durant le Programme. En outre, conformément à l'article L321-4 du Code du Sport, l'Institut informe l'académicien de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer sa pratique sportive, et ce auprès de l'assureur de son choix.

14• FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera tenue d'exécuter ses obligations au titre du Contrat en cas de force majeure, telle que définie par l'article 1218 du code civil. Les parties devront se rapprocher afin de trouver une solution alternative satisfaisante et remédier à la situation.

15• LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le traitement informatique du dossier de l'académicien lui ouvre ainsi qu'à ses parents ou représentants légaux, dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données nominatives le concernant dans les conditions de ladite Loi. Pour user de cette faculté, l'élève est invité à s'adresser au service compétent de l'académie..

16• DROIT A L'IMAGE

L'élève ou, s'il est mineur, ses représentants légaux autorise(nt) l'académie à utiliser son image, dans le cadre de la promotion des activités de l'académie et de ses académiciens et/ou joueurs, sur le territoire français et pour une durée de dix (10) ans, sur les supports suivants :

- Support papier, notamment par voie d'affichage ou voie de presse et publications assimilées (notamment quotidiens, hebdomadaires, mensuels, magazines, revues, catalogues) ;
- Internet et tous réseaux de communication électroniques ;
- Télédiffusion par voie hertzienne ou numérique. Matériel publicitaire et notamment brochures, pancartes, présentoirs et tout autre forme de PLV ou marketing direct.

17• LOI APPLICABLE / TRIBUNAL COMPETENT

Le droit applicable au Contrat est le droit français. Les litiges qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution du Contrat ou de ses suites seront de la compétence de la juridiction du défendeur.

18• LOI APPLICABLE / TRIBUNAL COMPETENT

J'ai lu, compris et accepte les présentes conditions générales de l'académie, en ce compris le règlement intérieur remis préalablement à la signature des présentes, et comprends que tout manquement à ces conditions générales et au règlement peut entraîner l'exclusion de l'élève.

Nom du candidat:

Date : / /

Signature

Nom des parents:

Date : / /

Signature